

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 116 (1990)
Heft: 18

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Feuerschaugemeinde Appenzell	Extension des locaux du Service du feu à Appenzell, CP	Architectes originaires du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures ou qui y sont domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988	24 août 90 (30 mars 90)	
Commune de Villars-sur-Glâne/FR	Centre scolaire de Villars-Vert, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg avant le 1 ^{er} janvier 1990 et inscrits au registre cantonal des personnes autorisées	24 août 90	8/90 B 54
Canton du Valais, commune de Sierre	Aménagement du site de Gérondie à Sierre/VS, CP	Urbanistes, architectes et architectes-paysagistes établis ou domiciliés en Suisse, ou Suisses établis à l'étranger	31 août 90	5/90 B 27
Commune de Mauren (Liechtenstein)	Immeuble polyvalent Gampelputz, CP	Spécialistes citoyens de la Principauté de Liechtenstein ou détenteurs d'un permis de séjour dans ce pays	31 août 90	
Ville de Dijon (F)	Quartier Clémenceau-Bourdonnée, CI	Ouvert aux architectes étrangers	(7 sept. 90)	15- 16/90 B 123
Caisse cantonale de pension des Grisons	Habitations au «Chrumacher», Schiers, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans les Grisons au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de ce canton	14 sept. 90	
Commune de Salenstein/TG	Ecole primaire, CP	Architectes domiciliés ou établis dans les communes de Salenstein et d'Ermatingen ou originaires de ces communes	1 ^{er} oct. 90	
Comune di Manno/TI	Nuova casa comunale, CP	Professionisti del ramo architettura che alla data del 1.1.90 risultano: domiciliati nel cantone Ticino o aventi sede all'ufficio nel cantone Ticino; tutti i concorrenti dovranno risultare iscritti all'albo dell'OTIA	1 ^{er} oct. 90 (23 avril 90)	
Coopérative d'habitation pour personnes âgées, Baar/ZG	Habitations pour personnes âgées au Sonnenweg, Baar, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au plus tard le 1 ^{er} janvier 1990 ou originaires de ce canton	5 oct. 90 (5-31 mai 90)	
Conseil d'Etat du canton de Vaud	Ville-Haute de Moudon, CI + CP	Architectes des cantons de Vaud, Genève, Valais, Neuchâtel, Fribourg et Jura, établis avant le 1 ^{er} janvier 1990 ainsi qu'architectes originaires du canton de Vaud, quel que soit leur domicile (exigences requises pour exercer la profession dans le canton de Vaud)	15 oct. 90	10/90 B 83
Commune bourgeoise de Berne	Aménagement du lotissement «Baumgarten» E, CI	Bureaux d'architecture et d'urbanisme domiciliés ou établis dans les communes membres du VZRB. Inscriptions: Administration des biens de la commune bourgeoise de la ville de Berne, Kochergasse 4, 3011 Berne	20 oct. 90 (30 avril 90)	
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg	«Le Pra», La Tour-de-Trême, complexe de bâtiments, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg ou originaires de ce canton, inscrits au Registre des personnes autorisées dans leur canton respectif	26 oct. 90 (4 mai 90)	9/90 B 62
Commune de Sissach/BL	Ecole primaire, infrastructure communale, CP	Architectes domiciliés ou établis dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne ainsi que dans le district de Rheinfelden au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 ou en étant originaires	26 oct. 90 (1 ^{er} juin 90)	
Département des travaux publics du canton de Bâle-Ville	Centre de quartier Breite, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans la <i>Regio Basiliensis</i> au moins depuis le 1.1.90 ou originaires de Bâle-Ville	29 oct. 90	
Commune de Monthey/VS	Centre scolaire, locaux pour le service du feu et restructuration urbaine à Monthey, CP	Architectes domiciliés ou établis en Valais, architectes originaires du Valais établis en Suisse, architectes inscrits au REG A ou B, originaires ou domiciliés dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel, du Jura et du Tessin	Novembre 90 (juillet 90)	13/90 B 108

Commune de Therwil/BL	Quartier Baselstrasse, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le district d'Arlesheim ou originaires de la commune de Therwil	16 nov. 90 (31 août 90)	
Commune de Brigue-Glis/VS	Extension de l'école primaire et salle de gymnastique, CP	Architectes établis en Haut-Valais ou originaires de cette région (REG A ou B, registre professionnel valaisan, dipl. EPF ou ETS)	23 nov. 90 (31 août 90)	
Municipalité de Porrentruy/JU	Ensemble de logements à loyers modérés « Les Planchettes », CP	Architectes inscrits au Registre professionnel cantonal, architectes domiciliés ou établis dans le Jura des 7 districts ou à Bienne, inscrits au REG A ou B, ou diplômés EPF avant le 1 ^{er} janvier 1989, architectes d'origine jurassienne établis ou domiciliés hors du canton et inscrits au REG A ou diplômés des Hautes Ecoles avant le 1 ^{er} janvier 1989	26 nov. 90 (15 juil. 90)	
Società di Banca Svizzera	Stabile amministrativo della SBS a Pazzallo TI, CP	Aperto agli iscritti all'OTIA o alla SIA, ramo architettura, aventi domicilio fiscale nel Cantone Ticino al momento dell'iscrizione al concorso; architetti attinenti del Cantone Ticino o domiciliati in Mesolcina che, pur non essendo iscritti all'OTIA, perchè domiciliati fuori cantone, possiedono i requisiti professionali che ne permettono l'iscrizione	3 dic. 90 29.6.90	
Ville de Lausanne - Direction des travaux et Direction des écoles	Bâtiment scolaire à L'Hermilage, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud ainsi que les architectes originaires du canton	3 déc. 90 (dès le 15 juin 90)	13/90 B 108
Commune de Châtel-Saint-Denis/FR	Aménagement d'un centre aux Paccots, CI	Urbanistes, architectes, architectes-paysagistes établis ou domiciliés en Suisse et urbanistes, architectes, architectes-paysagistes suisses établis à l'étranger	21 déc. 90 (3 août 90)	12/90 B 99
Département des travaux publics du canton de Lucerne	Clinique psychiatrique à l'hôpital cantonal, Lucerne, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Lucerne au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de ce canton	21 déc. 90	
Ville de Vevey	Création d'un complexe hôtelier, récréatif et culturel, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1990 ou originaires de celui-ci	18 janv. 91 (pas de délai d'inscription)	8/90 B 54
Maison Caodura Vicenza IT, ville de Vicenza	Prix « Andrea Palladio »	Architectes et ingénieurs de tous pays de moins de 40 ans au 1 ^{er} janvier 1991	31 janv. 91	
République et canton du Jura	Centre d'enseignement professionnel, industriel et artisanal, Delémont, CP	Architectes inscrits au Registre professionnel cantonal, architectes d'origine jurassienne établis ou domiciliés hors du canton avant le 1 ^{er} janvier 1990, diplômés des Hautes Ecoles ou inscrits au REG A ou B; membres de la section jurassienne de la SIA	1 ^{er} fév. 91 (14 sept. 90)	15-16/90 B 123
Ville de Samarcande (URSS)	Revitalisation de Samarcande, Centre culturel Ulugh Beg	Architectes ou urbanistes autorisés à exercer dans leur pays, équipes dirigées par un architecte ou un urbaniste autorisé	30 avril 91 (30 sept. 90)	
Département cantonal des bâtiments, Fribourg	Aménagement de la patinoire et projet de deux salles omnisports, Saint-Léonard, Fribourg, CI+CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg, architectes originaires de ce canton, autorisés à pratiquer au moins depuis le 1 ^{er} juin 1990 + 6 bureaux invités	8 fév. 91 (14 sept. 90)	17/90 B 131
Direction des constructions publiques du canton de Zurich	Ecole supérieure de commerce et d'administration, Winterthour, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zurich au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	15 fév. 91 (8 sept. 90)	
Commune de Beringen, Schaffhouse	Extension des écoles sur le Zimmerberg, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Schaffhouse au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	(dès le 3 août 90)	

Nouveaux dans cette liste

GEP Gesellschaft ehemaliger Studierender der ETH Zürich	Fontaine sur la terrasse de l'EPFZ, Zurich, CI	Etudiants, assistants et enseignants de l'EPFZ, de l'Université et de la Schule für Gestaltung, Zurich
---	--	--

Canton de Schaffhouse

Clinique psychiatrique à
Breitenau/SH, CPArchitectes domiciliés ou établis dans le canton de
Schaffhouse au moins depuis le 1^{er} janvier 1989 ou
originaires de ce canton11 janv. 91
(dès le
13 août 90)**Note**

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.

Carnet des concours**Front de mer de Palm Bay et Palais des Congrès – Baie d'Agadir****Résultats de la consultation**

Un jury international s'est réuni les 6 et 7 juillet dernier pour choisir parmi les propositions des dix équipes d'architectes appelés pour la consultation concernant l'aménagement du front de mer de Palm Bay et le Palais des Congrès, à Agadir au Maroc.

Le jury était formé de MM. O. Slimani, président de Palm Bay et du Crédit Immobilier et Hôtelier au Maroc (président); Y. Dauge, délégué interministériel à la Ville et au Développement social urbain à Paris; O. Bohigas, architecte, Espagne; A. Faraoui, architecte, Maroc; T. Ito, architecte, Japon; J.S. Polshak, architecte, Etats-Unis; G. Thurnauer, architecte, France.

Ont été invités à participer à la consultation les architectes sui-

vants: MM. Alessandro Anselmi et Philippe Meier, Italie; Sad Benkirane, Maroc; Lluís Domenech Girbau et Roser Amado, Espagne; Mohamed Ali Ech Charif El Idrissi et Khalid Molato, Maroc; Abdel Wahed El Wakil, Egypte; Rem Koolhaas, Pays-Bas; Abdelaziz Lazrak et Abderrahim Sijel-massi, Maroc; Antoine Predock, Etats-Unis; Kazuo Shinohara, Japon; Roland Simounet, France.

Le jury a retenu trois architectes:

- Rem Koolhaas, Pays-Bas
- Antoine Predock, Etats-Unis
- Roland Simounet, France.

Ils devront remettre une maquette du projet le 10 septembre 1990. Les trois propositions seront soumises à Sa Majesté le roi Hassan II, qui désignera le lauréat.

imposés par les faits, les équipements qui produisent et distribuent l'énergie ne restent pourtant pas invisibles, à moins que l'on ne choisisse d'entretenir cette croissance quantitative en important encore plus massivement du courant électrique étranger et d'augmenter, au lieu de diminuer, la consommation de matières premières fossiles, avec toutes les conséquences nocives que l'on connaît pour l'environnement et pour le climat. Le problème de la croissance n'est donc nullement résolu dans notre pays et aussi longtemps qu'on en sera là, observe la FSPAP, les efforts de sauvegarde du paysage s'apparentent à un travail de Sisyphe.

Il reste donc encore beaucoup à faire pour infléchir la conscience de tout un chacun dans un sens véritablement favorable à la protection du paysage, afin que la sensibilisation théorique

exerce des effets pratiques sur les actes de tous les jours.

Au niveau des réglementations, il est aussi souhaitable que les instances politiques renoncent une fois pour toutes, en matière de protection du paysage et de la nature, aux «une fois n'est pas coutume». Quant aux milieux économiques, il faut attendre d'eux davantage d'attention à la protection du paysage dont l'importance éminente n'est pas de nature purement spirituelle, mais précisément aussi économique.

Et la FSPAP de conclure: «Nous pouvons d'autant plus nous permettre de telles considérations que notre prospérité matérielle est assurée depuis longtemps et qu'une croissance quantitative supplémentaire ne peut plus être souhaitable à aucun égard, moins encore désormais dans la perspective d'une ouverture du grand marché européen.»

Le Suisse en 1990: plus sensible à son paysage, mais encore trop vorace

A l'occasion de son rapport d'activité pour 1989, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FSPAP) fait le point sur la situation de la protection du paysage dans notre pays. Elle constate notamment que la sensibilisation générale à l'égard des questions écologiques a énormément progressé en dix-neuf ans, c'est-à-dire depuis le début de son activité. Mais ce constat réjouissant s'accompagne d'une désillusion tout aussi grande: la consommation effrénée du paysage dans notre pays ne s'en poursuit pas moins tous les jours. Comment expliquer cette contradiction entre la prise de conscience améliorée et le comportement effectif? La seule explication, sans doute, est que le Suisse moyen, s'il n'est pas fermé à la beauté d'un paysage – quand cette beauté existe encore –, ne se rend pas compte que par son comporte-

ment même il œuvre à la disparition progressive de ce paysage.

Les «tapis résidentiels» ne cessent de s'étendre, allongeant toujours la distance entre lieux d'habitation et de travail, mais aussi les kilomètres à avaler pour aller dans la nature – d'où la nécessité de développer les voies de communication. Autres corollaires néfastes pour le paysage: des transports publics qui s'étendent, des besoins en graviers qui augmentent, des montagnes de déchets qui croissent, des équipements de sport, loisirs et tourisme qui se construisent, gros consommateurs d'énergie.

Tout cela implique une augmentation de la consommation d'énergie, en dépit (ou en raison) des progrès incontestés réalisés dans le domaine de la protection technique de l'environnement (catalyseurs, installations de lavage des gaz de fumées, etc.). Pratiquement

Prix de la construction métallique 1989

Tous les deux ans, le Centre suisse de la construction métallique à Zurich met une somme de 7000 francs à la disposition des étudiants du Département d'architecture de l'EPFL, sous la forme de prix.

Ces prix sont attribués à des étudiants ou à des «diplômants» qui, dans le cadre de leur travail d'atelier ou de diplôme, ont projeté des constructions ou des parties de construction comprenant des structures métalliques. Ces structures doivent mettre en évidence les qualités de l'acier. La distinction peut aussi aller à des étudiants de quatrième année pour des travaux réalisés dans le cadre du cours «Projets de structures».

Pour l'attribution du prix 1989, le jury s'est réuni à la fin de l'année dernière pour examiner les travaux des candidats. Sa composition était la suivante: MM. Mario Bevilacqua, professeur au Département d'architecture (DA); Jean Petignat, professeur au DA; Max Richter, ar-

chitecte SIA, expert extérieur désigné par le Centre suisse de la construction métallique; René Vittone, professeur au DA; S. Zingg, ingénieur, Centre suisse de la construction métallique.

Le jury a examiné seize projets, ce qui témoigne de l'intérêt des étudiants pour les problèmes de structures en général, et en particulier de celles en acier. Il a relevé la qualité des projets présentés.

Après délibération, il a décidé que le montant de 7000 francs serait ainsi réparti:

1^{er} prix ex aequo (Fr. 1700.-):
Danielle Dupuis et Yves Jacot,
Christophe Kaempfer et Anne Prongue

2^e prix ex aequo (Fr. 1000.-):
Pascal Clozza et Pierre Wahlen,
Renaud Giroud et Frédéric Levrat,

3^e prix (Fr. 600.-):
François Doggwiler et Bernard Moesching